Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 11455
27 novembre 2007

Nouveau départ pour la coopération en matière de jeunesse en Europe

Proposition de résolution
déposée par M. József KOZMA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Quarante ans après les événements de mai 1968, le moment est opportun pour le Conseil de l'Europe de se pencher sur la situation des jeunes en Europe, faire le bilan sur les politiques de la jeunesse aux niveaux régional, national et européen, et concevoir son propre programme pour les années à venir.

Certains principes fondamentaux restent d'actualité, comme l'intensification de la participation des jeunes à la vie politique et institutionnelle et le maintien du principe de cogestion des activités de la jeunesse propres au Conseil de l'Europe.

Les bouleversements économiques et sociaux en Europe ont engendré des problèmes et enjeux inédits qu'il faut intégrer dans de nouvelles politiques pour la jeunesse. Ces bouleversements ont trait à l'éducation (qualifications professionnelles et compétences interculturelles) et à l'inclusion sociale (risque d'une sous-classe économique de jeunes). La politique d'immigration doit aussi être parfaitement consciente des problèmes spécifiques des jeunes. Il faudrait accorder une plus grande attention à l'égalité entre les sexes.

L'Assemblée est directement associée à la coopération avec les jeunes en Europe depuis les années 1970, par la création de Centres européens de la jeunesse à Strasbourg et à Budapest. Elle doit analyser par quels moyens cette coopération pourrait se rajeunir et doit aussi continuer de soutenir cette coopération. La réouverture du centre rénové de Strasbourg, en juin 2008, devrait lui offrir une bonne occasion de le faire.

L'Assemblée a également suivi le développement d'activités intergouvernementales du Conseil de l'Europe dans le secteur de la jeunesse. Sa Recommandation 1585 (2002) sur les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse doit elle aussi être revue et mise à jour.

Sur ces deux fronts, l'Assemblée devrait apporter sa contribution au processus de consultation qui débouchera sur l'élaboration de «La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe: Agenda 2020». Celui-ci devrait être adopté lors de la Conférence des ministres européens de la Jeunesse, à Kiev, en octobre 2008, et être mis en œuvre par le Comité des Ministres.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

KOZMA József, Hongrie
COUSIN Alain, France, PPE/DC
DAMANAKI Maria, Grèce
FERNÁNDEZ SORIANO Emelina, Espagne
FISCHER Axel, Allemagne
HOVANNISIAN Raffi, Arménie
KONEČNÝ Albrecht, Autriche, SOC
KOROBEYNIKOV Anatoliy, Fédération de Russie
LAUKKANEN Markku, Finlande, ADLE
LEGENDRE Jacques, France
MOSELLA Donato, Italie
MUTTONEN Christine, Autriche
NĚMCOVÁ Miroslava, République tchèque
OLSSON Kent, Suède
POLLOZHANI Azis, "L'ex-République yougoslave de Macédoine"
PUIG i OLIVE Lluís Maria, de, Espagne, SOC
TEKELİOĞLU Mehmet, Turquie, PPE/DC
TXUEKA ISASTI Iñaki, Espagne
WALTER Robert, Royaume-Uni, GDE
WODARG Wolfgang, Allemagne

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste